

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande en date du 20 avril 2023, par laquelle l'entreprise LAGADEC TP. Pen Allen - 29800 PLOUEDERN demande l'autorisation d'occuper une partie du domaine public rue de la Gare en CROZON, afin de permettre les travaux de raccordement des réseaux pour le futur bâtiment de logements URBATYS, du 9 au 17 mai 2023,

**ARRETONS,**

**ARTICLE 1 Du 9 au 17 mai 2023**

Dans le cadre de travaux de raccordement des réseaux pour le futur bâtiment de logements URBATYS, rue de la Gare en CROZON, l'entreprise LAGADEC TP. sera autorisée à stationner ses véhicules de chantier sur les places de stationnement en face des n° 5, 7 et 9 rue de la Gare en CROZON.

**ARTICLE 2 Du 9 au 17 mai 2023**

Afin de sécuriser le chantier, le stationnement de tout véhicule sera interdit en face des n° 5, 7 et 9 rue de la Gare en CROZON, afin de stationner les véhicules de chantier.

**ARTICLE 3**

Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

**Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.**

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**ARTICLE 4**

L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de répurgation sera maintenu.

**ARTICLE 5**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Directrice Générale des Services de la Ville de CROZON  
Service de Police Municipale  
Brigade de Gendarmerie Nationale de CROZON  
Services Techniques Municipaux  
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme

A Crozon, le 21 avril 2023

P/Le Maire



L'Adjoint délégué

Philippe BRUN